



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°12/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	16
Pour	16
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le seize mars à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Jean HUGUIN et Madame Joëlle VASSEUR
Messieurs Hubert ARROUART, Jacky BAILLOT, Claude BOURLIER, Laurent BURCKEL, Bernard DOUCET, Régis FERMIER, Gérard GORISSE, Daniel GROSBETY, Claude PAUL
et Mesdames Olivette BARRE, Madame Françoise DUCHEIN, Joëlle MACQUART.

OBJET : FACTURATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX BLESSES

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu l'article L1424-2 du CGCT,

Vu l'article R 211-11 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant que les missions de transport d'animaux blessés entrent dans le cadre des missions par carence du service public ou privé compétent,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** que l'intervention des sapeurs-pompiers pour la prise en charge des animaux errants ou en état de divagation trouvés accidentés s'effectue à la demande du maire, ou de son représentant, et est facturée à la commune concernée
- **FIXE** le montant facturé à la commune à 11 vacations horaires d'officier de sapeur-pompier volontaire au taux de 100 %.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
27 MARS 2012
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.